

# CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ

Dernière mise à jour le 19 mars 2024

## 0. Résumé et raison d'être des clauses

Nous avons écrit ce document pour nous protéger des problèmes qui pourraient survenir durant ou après le service que nous offrons.

MonMonit offre uniquement un service de jumelage, et n'est pas responsable des moniteurs et des clients qui l'utilisent ou de leur comportement.

Les clauses de non-responsabilités concernent donc:

1. L'usage de notre site internet
2. L'usage des services et produits (c'est-à-dire le jumelage)
3. Les activités prenant part grâce au services et produits
4. La possibilité de modification des clauses

## 1. Site internet des informations

### a. Usage des informations

Les informations fournies sur natationbellavance.com et dans tous les documents partagés par MonMonit sont à titre informatif seulement. Nous ne garantissons ni l'exactitude ni l'exhaustivité de ces informations et déclinons toute responsabilité pour toute perte ou préjudice résultant de l'utilisation de ces informations.

### b. Responsabilité des utilisateurs

Les utilisateurs de natationbellavance.com et de tous les documents partagés par MonMonit sont responsables de l'utilisation appropriée des informations fournies. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'utilisation abusive ou contraire à la loi des informations disponibles sur le site.

### c. Contenu tiers

natationbellavance.com et les documents partagés par MonMonit peuvent contenir des liens vers des sites tiers ou des ressources. Nous ne sommes pas responsables du contenu, de l'exactitude ou de la disponibilité de ces sites tiers. L'inclusion de ces liens ne constitue pas une approbation de leur contenu.

## 2. Services et produits

Les services et produits de MonMonits impliquent trois parties: MonMonit (référée sous l'appellation "entreprise" à partir de ce point), un moniteur de natation certifié (référée sous l'appellation "moniteur" à partir de ce point) et un client, souvent un nageur ou une personne majeure responsable du nageur ((référée sous l'appellation "client" à partir de ce point).

### a. Suspension des services et produits

L'entreprise se réserve le droit de modifier, suspendre ou interrompre tout service ou produit à tout moment, sans préavis. Nous ne garantissons pas la disponibilité continue de nos services ou produits.

### b. Dommages suite à l'utilisation de nos services et produits

L'entreprise ne peut être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure, ou responsabilité, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation de nos services ou des activités prenant part grâce à l'utilisation de notre service. Ces activités incluent toutes

les activités aquatiques. L'entreprise ne peut être tenue responsable puisqu'elle n'est pas en charge de ces activités.

c. Non respect des obligations des parties utilisant le service

L'entreprise n'est pas responsable des comportements irrespectueux et inappropriés des moniteurs et clients durant et après l'utilisation des services et produits. Ces comportements incluent, mais ne se limitent pas à: des insultes, des retards, des non-respects des obligations, des langages inappropriés, etc.

### **3. Activités résultant de l'utilisation de nos services et produits**

Nos services et produits ont comme objectif de permettre à leurs utilisateurs de pratiquer des activités, normalement aquatiques, comme résultat de l'utilisation des services et produits. Pour simplifier le texte de la section 3. de ce document, le mot "activités" réfère à toutes les activités aquatiques pratiquées dans la liste non-exhaustive suivante: "cours de natation, cours d'aquaforme, cours de sécurité aquatique, cours et/ou jeux dans des piscines privées, cours et/ou jeux dans des piscines publiques, cours et/ou jeux dans un plan d'eau baignable, cours et/ou jeux dans un plan d'eau insalubre."

*Sachez que les activités aquatiques comportent des risques, et qu'il est toujours de la responsabilité du client de prendre les mesures nécessaires pour minimiser ces risques.*

a. Éducation par rapport aux risques reliés des activités aquatiques

l'entreprise n'est pas responsable d'éduquer les utilisateurs de leurs services des risques reliés aux activités aquatiques. Le moniteur de natation a une formation qui lui permet d'éduquer les nageurs sur les risques des activités aquatiques, et le nageur ou la personne responsable du nageur a comme responsabilité de s'éduquer par rapport à ces risques avant de fréquenter des plans d'eau.

L'entreprise recommande fortement aux participants de suivre les conseils des moniteurs concernant la sécurité aquatique.

Voici une liste non exhaustive des risques par soucis de facilitation de l'éducation. Danger de noyade, Danger de blessures sur des surfaces glissantes lorsque mouillées, danger d'intoxication par produits chimiques pour nettoyer les plans d'eau, danger d'infection, danger d'empoisonnement, danger de contracter une maladie infectieuse, etc.

b. Salubrité des plans d'eau

Il est de la responsabilité des participants de s'assurer de la qualité des plans d'eau utilisés avant de participer à des activités. L'entreprise ne peut être tenue responsable de tout problème de santé survenant pendant ou après la participation.

c. État de santé des participants

Il est de la responsabilité du participant de s'assurer qu'il est en bonne santé physique pour participer à nos activités. L'entreprise ne peut être tenue responsable de tout problème de santé survenant pendant ou après la participation.

d. Domages, pertes ou vols

L'entreprise n'est pas responsable des dommages, pertes ou vols d'équipement personnel pendant la participation aux activités. L'entreprise ne peut être tenue responsable puisqu'elle n'est pas en charge de ces activités.

e. Dommmages personnels

L'entreprise n'est pas responsable des dommages personnels et blessures pendant la participation aux activités. Ces dommages comprennent englobent tout type de blessures mineurs jusqu'aux blessures causant un décès. Le moniteur est normalement formé pour réduire les blessures et augmenter la sécurité des participants autour des plans d'eau en leur présence. L'entreprise ne peut être tenue responsable puisqu'elle n'est pas en charge de ces activités.

f. Assiduité

Aucune des parties ne sera responsable envers l'autre pour tout retard ou manquement à ses obligations en vertu du présent accord si le retard ou le manquement est dû au manque d'assiduité du moniteur de natation ou du client.

g. Forces majeures

Aucune des parties ne sera responsable envers l'autre pour tout retard ou manquement à ses obligations en vertu du présent accord si le retard ou le manquement est dû à des circonstances échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les actes de Dieu, les incendies, les inondations, les guerres, les actes de terrorisme, la météo ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

#### **4. Modification des clauses de non-responsabilité**

a. Modification des clauses

Nous nous réservons le droit de modifier ces clauses de non-responsabilité à tout moment. Les utilisateurs sont encouragés à les consulter régulièrement pour être informés des modifications éventuelles.